



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**  
Pôle environnement et Procédures Publiques

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n° 175  
sur le territoire de la commune d'Adé**

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n° 175 sur le territoire de la commune d'Adé est ouverte du **lundi 14 au mercredi 30 décembre 2020 inclus** sur le territoire de la commune d'Adé. Ce dossier est présenté par SNCF Réseau.

M. Maurice BOER, retraité de la gendarmerie, a été désigné comme commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public :

- **en version papier**, à la mairie d'Adé, aux jours et heures habituels d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- **en version dématérialisée** : sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée susmentionnée de l'enquête, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert à cet effet, en mairie d'Adé ;
- envoyées par courrier à l'attention de M. Maurice BOER, commissaire enquêteur, à la mairie d'Adé (**65100 ADE**) ;
- transmises par courriel à l'adresse : [pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-suppressionpn-ade@hautes-pyrenees.gouv.fr). Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la date de clôture de l'enquête soit 0h59 le mercredi 30 décembre 2020, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre d'enquête de la mairie d'Adé et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Le commissaire recevra le public, en mairie d'Adé, les :

- lundi 14 décembre, de 9h à 12h,
- mardi 22 décembre, de 9h à 12h,
- mercredi 30 décembre, de 9h à 12h.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à disposition du public pendant un an, en mairie d'Adé et à la Préfecture (Pôle Environnement - Place Ch. de Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'Etat, à l'adresse suivante <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>.

Fait à Tarbes, le **25 NOV. 2020**  
Pour le préfet et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Sibylle SAMOYAUULT